

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : 18 mai 2021

Convocation du : 11 mai 2021

Le dix-huit mai deux mille vingt et un, à 17 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de Fabien GASCARD, secrétaire.

Présents : Jacques FRANCOU, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Alain MANIVEL, Christiane ACANFORA, Michel RICOU-CHARLES, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Marion ALFINITO, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Alain CAUSSE, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Françoise PINET, Alain BOYOD, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Jean-François CONTOZ, Jean-Claude VALLIER, Olivier REGORD, Claude DUBUT, Rajaa TOUSSAINT, Mallorie BOURGOGNE.

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Christiane ACANFORA
Alain BOYOD excusé a donné pouvoir à Jean-Pierre BRIOULLE
Olivier REGORD excusé a donné pouvoir à Dominique TRUC,
Rajaa TOUSSAINT excusée a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET

Rémy FREY excusé a été remplacé par sa suppléante Marion ALFINITO

ORDRE DU JOUR : Location de l'atelier de Levage : fixation des tarifs

Cette délibération remplace celle envoyée précédemment suite à une erreur matérielle au niveau de la date de la séance.

L'atelier de Levage est un ensemble foncier et immobilier relevant du patrimoine privé de la CCBD à vocation économique. Il se présente comme :

- Un bâtiment de 1 500 m² composé de :
- Un espace de « bureaux et espaces de vie » 300 m² clos chauffable avec toilettes, sanitaires, douche et lavabo (ancien magasin Bellon)
- Un atelier ouvert de 1250 m² dont un « espace de vie » de 45 m² avec une salle des toilettes et douche et l'accès à des mezzanines.
- Trois portes sectionnelles, trois portes d'accès.
- Un auvent attenant au nord de 300 m²
- Un foncier de 7 609 m²

Le bâtiment est actuellement loué de manière périodique à la société « Dimension corde » selon un accord de redevance prenant en compte uniquement les charges contre un engagement à réaliser des travaux de réparation : électricité, eau, réfection toiture, dépose de matériel des anciens occupants, etc. Délibération du Conseil communautaire De 88/2020 du 23 septembre 2020.

Constat est fait que compte tenu des spécificités du bâtiment, il est difficile de trouver un preneur pour la totalité du bien. Cependant, la qualité des espaces reste attractive pour des demandes de surfaces inférieures et pour des périodes diverses. La CCBD pourrait par conséquent s'orienter vers un nouveau mode d'organisation et de location du bâtiment à des fins de stockage proposant ainsi un système plus souple, selon des espaces modulables et dont la mise en œuvre serait facilitée par de simples cloisonnement, sans s'engager vers de lourds travaux de requalification.

Il est proposé de fixer les tarifs de location au m² des espaces, en l'état, sous forme de loyers et charges :

- Location espaces « bureaux et espaces de vie » : 2,47 €/m²/mois net de taxes
- Location espaces « atelier » : 1,79 €/m²/mois net de taxes

Les deux tarifs correspondent aux prix de marché constatés sur des biens équivalents.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve les tarifs de location tels que proposés
- autorise le président à signer des conventions convention d'occupation temporaire du domaine public communautaire avec les entreprises locataires

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 31 dont 4 pouvoirs	Pour : 31	Abstention : 0	Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20210518-De81a_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2021

Affichage : 03/06/2021

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES